

# Mineurs non accompagnés en Suisse

## Brochure d'accueil et d'information



FONDATION SUISSE DU  
SERVICE SOCIAL INTERNATIONAL



Schweizerische Arbeitsgemeinschaft der Jugendverbände  
Conseil Suisse des Activités de Jeunesse  
Federazione Svizzera delle Associazioni Giovanili

# Bienvenue !

A ton arrivée en Suisse, tout peut te sembler nouveau. Beaucoup de questions se posent :

- Comment fonctionne la Suisse ?
- Comment fonctionne l'asile en Suisse ?
- Comment puis-je retrouver ma famille ?

Cette brochure est destinée **aux enfants et aux jeunes qui sont arrivés en Suisse sans leurs parents et ont déposé une demande d'asile.**

Elle a été réalisée avec des jeunes qui, comme toi, sont arrivés seuls en Suisse.

Tu trouveras **des explications** et **des conseils** sur :

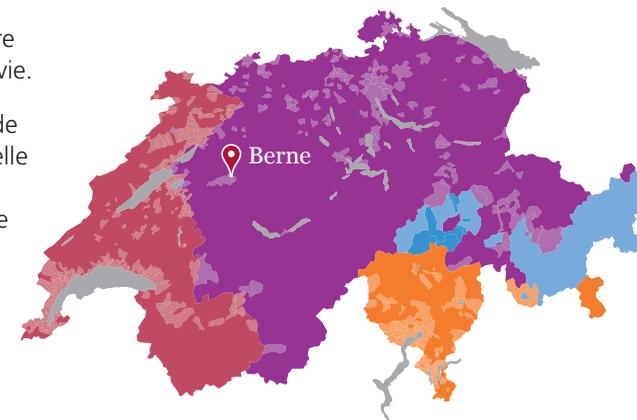
- La vie en Suisse
- Les « mineurs non accompagnés » ou « MNA »
- La procédure d'asile en Suisse
- Les personnes de soutien
- Les autorités du pays
- Tes droits
- Tes devoirs
- La recherche de ta famille
- Le retour dans ton pays d'origine
- Tes 18 ans

# La vie en Suisse

En arrivant en Suisse, tu découvres un nouveau pays, une nouvelle culture et un nouveau mode de vie.

La Suisse est composée de 26 régions que l'on appelle cantons. La capitale est Berne. On parle en Suisse 4 langues :

- l'allemand
- le français
- l'italien
- le romanche



En Suisse, il peut y avoir beaucoup de différences avec ton pays d'origine, par exemple: **l'heure, la nourriture, la météo, les salutations, les différentes langues, la culture,...** Il y a aussi de **nouvelles règles** à apprendre et à respecter.



A ton arrivée, tu peux te sentir perdu ou très seul. Des personnes et des services sont là pour **t'accompagner et t'informer sur la procédure d'asile, sur tes droits et sur ton séjour en Suisse** (voir p. 12).



« La Suisse est un pays où la salutation a une place importante. Ensuite en Suisse, le respect des lois et des règles est de rigueur. »

## Etre un MNA, ça veut dire quoi ?

Selon la loi suisse, un « **mineur non accompagné** » est un jeune migrant qui :

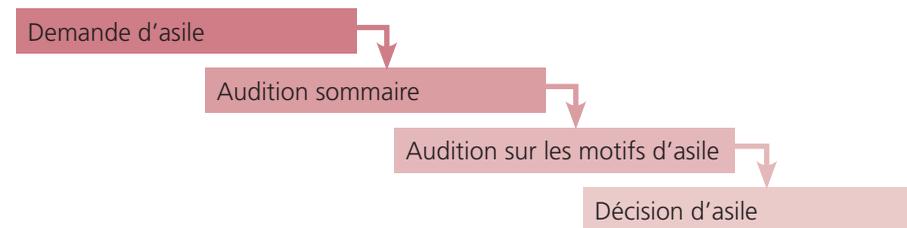
- a moins de 18 ans, et
- n'est pas accompagné d'un adulte responsable de lui selon la loi ou la coutume.

On l'appelle aussi souvent **MNA** ou **RMNA**, qui veut dire « requérant d'asile mineur non accompagné ».

Tu es aussi un **mineur non accompagné** si tu es arrivé en Suisse avec des adultes comme tes oncles et tantes, tes frères et sœurs ou d'autres membres de ta famille, car ils ne sont pas responsables de toi selon la loi. Ainsi, tu as le droit d'avoir un **représentant légal** qui va te soutenir et te représenter dans ta procédure d'asile (voir p. 12).

## La procédure d'asile

Tout enfant ou adulte qui est menacé ou persécuté dans son pays d'origine peut demander l'asile. Pour évaluer qui a droit à cette protection, la procédure d'asile en Suisse compte **plusieurs étapes** :



Ces démarches prennent du temps. Tu as le droit d'être accompagné par un adulte qui connaît les lois, comme **ton représentant légal, ton assistant social** ou **un avocat**.



« Quand je suis arrivé en Suisse, je ne savais pas communiquer parce que je savais seulement parler ma langue et un peu d'anglais. Avec le temps, j'ai appris à parler allemand grâce à l'école. »

## En attendant la réponse à ta demande d'asile...

Il est important que tu puisses:

- **Apprendre la langue** du canton dans lequel tu résides
- **Aller à l'école** ou **faire une formation**
- **Reprendre ou garder contact avec ta famille** dans ton pays d'origine ou dans un autre pays
- **Cohabiter** avec les autres jeunes ou les personnes de ton foyer
- Avoir des **contacts avec des personnes de ta communauté d'origine**
- Avoir des **contacts avec des personnes suisses**

Ces étapes sont très importantes pour t'aider à te sentir bien et à préparer ton avenir.

# L'école et la formation

Le système d'éducation et de formation comprend différents niveaux :

## Ecole primaire

(6 années)

6 – 12 ans

## Ecole secondaire

(3 années)

12 – 15 ans

## Programmes de transition

(1-2 années)

15 – 19 ans

## Formation professionnelle

Préapprentissage,  
apprentissage, ...  
(3-4 années)

## Etudes

Ecole de commerce,  
Maturité, ...  
(3-4 années)

## Université, Hautes écoles

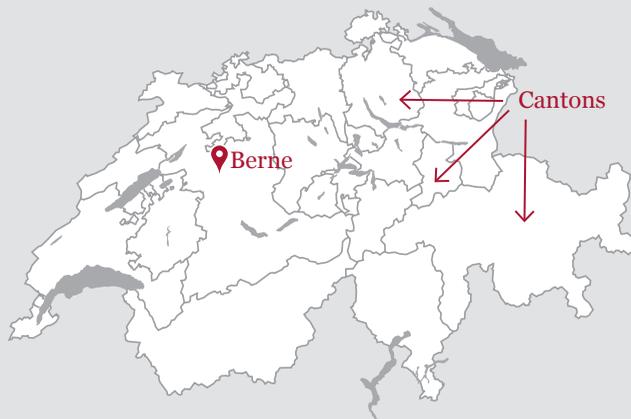


« Pour la procédure d'asile, il est important d'être patient et courageux. Pendant ce temps, il faut apprendre la langue, aller à l'école et chercher une bonne formation. Ca vous aidera pour le futur. »

## Le rôle des autorités

### Office fédéral des migrations (ODM) :

Audition sur les motifs d'asile, examen de la demande d'asile et prise de décision



### Service cantonal de la population et de la migration :

Enregistrement et suivi des dossiers des requérants d'asile

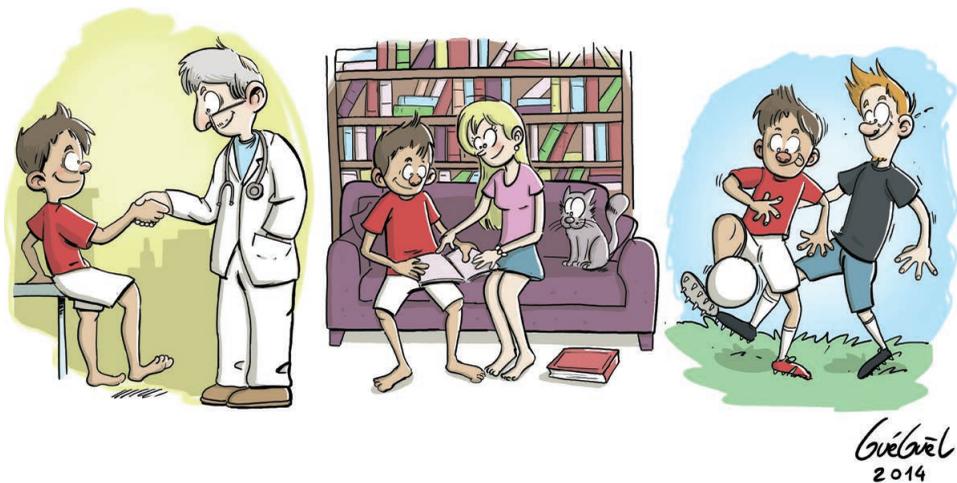
## Qui peut m'aider ?

Différentes personnes peuvent te soutenir :

- **Ton représentant légal** : personne qui est nommée pour s'occuper du suivi de ta procédure d'asile et de ton séjour en Suisse. Il sera ainsi ton « **parent juridique** » jusqu'à tes 18 ans.
- **Ton éducateur** ou **ton assistant social** : personne qui est responsable de la vie au foyer et de ton accompagnement dans la vie quotidienne.
- **Les interprètes et les médiateurs culturels** : personnes qui connaissent ta langue maternelle et ta culture. Elles peuvent traduire et t'aider à comprendre les informations et les règles importantes (par exemple lors des rendez-vous avec les autorités, avec les médecins, ...).

« Lors de l'audition pour l'asile, les traducteurs nous aident à expliquer notre histoire. »

- **Les médecins et les infirmiers** : Dans certains cantons, tu feras un examen médical à ton arrivée pour voir si tu es en bonne santé. Si tu te sens malade ou que tu as mal à quelque part, tu peux aussi **demandeur un rendez-vous** avec un médecin ou un infirmier.
- **Les psychologues et les psychiatres** : Si tu as peur, si tu fais des cauchemars ou si tu as des pensées négatives, tu peux en parler avec des psychologues ou des psychiatres qui peuvent t'aider pour ces problèmes. Tu peux en parler avec ton éducateur ou ton assistant social pour **prendre un rendez-vous**.



« Nous avons eu contact avec des Suisses et grâce à ça, nous avons pu apprendre à mieux parler français. Nous avons aussi appris à mieux connaître les règles de la Suisse. »

## Mes droits

Durant ton séjour en Suisse, tu as certains droits qui assurent ta protection et ton développement.

Si tu es mineur et que tu es séparé de tes parents, tu as ainsi le droit :

- d’avoir **un représentant légal** qui te conseille, t’aide dans tes démarches et défend tes intérêts
- d’avoir **un hébergement** convenable
- d’aller **à l’école**
- **d’être soigné** si tu as un problème de santé
- **d’être informé** sur les procédures qui te concernent
- **d’exprimer ton opinion** vis-à-vis des décisions qui te concernent
- de **retrouver ta famille**
- de reprendre ou garder **le contact avec ta famille**
- d’avoir accès à **des loisirs**

## Mes responsabilités

Tu as aussi certaines responsabilités liées au respect des lois et des règles du pays. Tu dois par exemple :

- respecter les **règles du foyer** dans lequel tu vis
- respecter les **lois suisses**
- respecter les **règles de la vie** en société
- **collaborer avec les services** qui s’occupent de toi



« Les règles et les horaires en Suisse sont stricts, il est important de les respecter. Il faut aussi toujours rester sur la bonne voie et éviter les mauvais comportements. C'est ce qu'il y a de mieux pour toi et pour ton avenir. »

## Retrouver ma famille

Essayer de retrouver ta famille ou garder contact avec tes proches fait partie de ta vie privée et de tes droits.

Tu peux demander de l'aide pour rechercher ta famille dans ton pays d'origine ou dans un autre pays. En Suisse, des services spécialisés peuvent t'aider dans cette recherche :

- le **Service Social International (SSI)** [www.ssiss.ch](http://www.ssiss.ch)
- la **Croix-Rouge suisse** [www.redcross.ch](http://www.redcross.ch)

Ton représentant légal, ton éducateur ou ton assistant social peuvent te donner des informations et t'aider dans ces démarches.

## Rentrer dans mon pays

Dans ton parcours de jeune migrant, il se peut que tu sois amené à devoir quitter la Suisse, si :

- Tu as reçu **une décision de non entrée en matière (NEM)**
- Tu as reçu **une réponse négative** à ta demande d’asile avec exécution du renvoi
- Tu n’as **pas/plus de statut légal en Suisse** et tu dois quitter le pays

Il existe dans chaque canton un service de conseil pour le retour dans le pays d’origine. On les appelle les **Bureaux de conseil en vue du retour (CVR)**. Ton représentant légal, ton éducateur ou ton assistant social pourront te donner des informations et t’accompagner dans cette démarche.

## Et à 18 ans ?

En Suisse, toute personne est considérée comme **«adulte»** lorsqu’elle atteint ses 18 ans.

Le passage à l’âge adulte est un passage important dans la vie de tout jeune. Il peut entraîner des changements au niveau de l’**hébergement**, de la **prise en charge**, de la **formation** et des **perspectives d’avenir**.



Pour préparer au mieux ton avenir, il est important que tu discutes avec ton représentant légal des **changements** impliqués par les 18 ans.

## Mon avenir

Il existe en règle générale **trois options de solutions durables** pour les mineurs non accompagnés et les jeunes adultes :



Il est important de connaître ces trois possibilités et de les évaluer, avec les services compétents, **selon le déroulement de ta procédure d'asile**. Par exemple:

- Réponse d'asile négative
- Réponse d'asile positive (permis B)
- Admission provisoire (permis F)
- Famille retrouvée dans un autre pays
- Autres situations

## Nos conseils pour toi

Selon notre expérience de mineurs non accompagnés en Suisse, nous souhaitons pour terminer te transmettre les conseils suivants :

« Apprends d'abord la langue, puis va à l'école. »

« Accepte la cohabitation avec d'autres personnes de cultures et de comportements différents du tien. »

« Accepte les conseils des éducateurs. »

« Cherche de bonnes relations pour bien vivre avec les autres. »

« Dis bonjour avant de t'adresser à quelqu'un et dis merci. »

« Participe aux activités sociales et culturelles du canton. »

« Sois patient et reste toujours sur le bon chemin. »



## Merci à...

Abdoulaye,  
Abdulatif, Abou,  
Ahmadi, Barry,  
Emnet, Ernesto,  
Fati, Finan, Fofana,  
Gadi, Hassan,  
Malifa, Mamadou,  
Meysam, Mustafa,  
Ramane, Saidou\*

Votre travail et vos  
précieux conseils  
ont permis à cette  
brochure de voir le  
jour!

*\*Participants au projet Speak-out 2013*



